Conditions Générales de Vente Gilson International-France S.A.S. (GIF)
- Janvier 2014 -

Votre commande sera honorée aux conditions suivantes : nos marchandises sont vendues au prix et conditions applicables au jour de l'enregistrement de la commande.

Les commandes reçues ne sont valables qu'après acceptation de notre part. Aucune commande reçue ne peut faire l'objet d'une modification ou d'une annulation sans l'accord exprès de GIF. Cette modification ou annulation doivent être notifiées par écrit avec accusé de réception avant l'expédition des marchandises ou le début de la réalisation de la prestation de service. Dans le cas d'une annulation acceptée par GIF, l'annulation entraînera le paiement d'indemnités correspondant au manque à gagner évalué.

Sauf accord particulier, nos marchandises sont expédiées franco de port et d'emballage en France métropolitaine à partir d'un montant unitaire de 350 € HT et voyagent aux risques et périls du destinataire qui fera, le cas échéant, les réclamations auprès du transporteur en cas d'avarie sur les marchandises pendant le transport. Les commandes d'un montant unitaire inférieur à 350€ HT feront l'objet d'une facturation forfaitaire complémentaire de 40€ HT, comprenant une participation aux frais de transport et de traitement.

A réception de la commande, un délai de livraison est exprimé à titre indicatif : aucune indemnité ne pourra être réclamée pour retard à GIF. La responsabilité de GIF est limitée à la valeur des marchandises vendues.

En application de la directive 2005-829 relative à la collecte et au traitement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), notre société devra prendre en charge, à des fins de destruction, les instruments en fin de vie (hors tubulures, aiguilles, seringues mais incluant les PC et imprimantes que nous commercialisons pour le pilotage de nos instruments…etc.). Une ligne additionnelle de facturation de 0,35€/Kg figurera pour toute commande d'instrument. L'inscription de GILSON sur le registre tenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sur son site constitue la garantie du respect des obligations de notre société au titre de cette directive.

Les prestations de services sont réalisées sur site ou dans nos locaux. Elles font l'objet d'un devis préalable incluant la valeur des pièces, de la main d'œuvre et des frais annexes (transport, emballage, déplacement…).

Notre matériel est garanti un an, pièces et main d'œuvre, à compter de la date d'expédition contre tout vice de fabrication ou tout défaut de matière, sauf pièces d'usure, verrerie, fusibles… Les frais de port de retour à GIF sont à la charge du client ainsi que les frais de trajet et de déplacement au cas où le matériel sous garantie ne pourrait pas être retourné à GIF.

Certains composants ou accessoires tels que les lampes au deutérium, lampes ultraviolets, etc. peuvent ne bénéficier que d'une garantie limitée qui est précisée dans le descriptif du matériel correspondant. Dans tous les cas, la garantie est limitée à la fourniture et au

website: www.gilson.com | email: sales-fr@gilson.com

Gilson International-France S.A.S.
Capital de 250 000 € | R.C.S. Pontoise B 439 739 871 | N°SIRET : 439 739 871 000 10
Code APE : 4646Z
19 Avenue des Entrepreneurs | CS 55501 | 95400 VILLIERS-LE-BEL
Tél.: +33 (0) 1 34 29 64 50 | Fax : +33 (0) 1 34 19 65 68
303100FR-01 28 June 2022

remplacement des pièces jugées défectueuses en excluant les conséquences de l'usure normale ou d'une mauvaise utilisation. Les réparations sont couvertes par une garantie de 3 mois pour la gamme Instrumentation et de 6 mois pour la gamme Systèmes de pipetage, s'appliquant exclusivement aux pièces échangées sous garantie et à la main d'œuvre correspondante. Tout retour, même pour l'exercice de la garantie, devra être impérativement autorisé par GIF.

En cas d'erreur de commande (erreur dans la rédaction du bon de commande), GIF, après accord écrit et en contrepartie d'une nouvelle commande, accepte le retour des marchandises en port payé. Dans ce cas, les frais de port consécutifs à l'expédition de cette nouvelle commande seront à la charge du client.

Les facturations de GIF comprennent le montant hors taxe ainsi que toutes les taxes en vigueur au moment de la facturation.

Sauf accord particulier, toutes nos fournitures sont payables sans escompte dans les 30 jours nets suivants la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. En tout état de cause, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. (Article 21 de la loi du 4/8/2008).

Le défaut de paiement, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, entraine :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).
- l'application à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes restant dues.
- l'application de plein droit sur les sommes restant dues à l'échéance d'un taux d'intérêt égal au taux de la BCE +10%

La marchandise reste la propriété de GIF jusqu'au paiement intégral de son prix.

Pour tout nouveau client, la première facture fera l'objet d'un paiement anticipé, soit au minimum du paiement d'un acompte de 30% avant livraison ou début de l'exécution de réalisation de la prestation.

Tout litige, quelles qu'en soient la nature, l'origine ou la cause, sera toujours de la compétence du tribunal de Pontoise. Le lieu de la promesse ou de la livraison des marchandises, le lieu et le mode des paiements ne pourront en aucun cas être invoqués pour modifier cette compétence.

website: www.gilson.com | email: sales-fr@gilson.com

Gilson International-France S.A.S.
Capital de 250 000 € | R.C.S. Pontoise B 439 739 871 | N°SIRET : 439 739 871 000 10
Code APE : 4646Z
19 Avenue des Entrepreneurs | CS 55501 | 95400 VILLIERS-LE-BEL
Tél.: +33 (0) 1 34 29 64 50 | Fax : +33 (0) 1 34 19 65 68
303100FR-01 28 June 2022